



PP 11 06/03/2018

La CFE-CGC signataire de l'Accord National Interprofessionnel sur la formation professionnelle

CFE-CGC
59 rue du Rocher
75008 Paris
☎ 01 55 30 12 12
www.cfecgc.org

Pierre Jan
Relations Presse et
institutionnelles
01 55 30 12 92
06 32 05 69 02
pierre.jan@cfecgc.fr

Lors de son comité directeur du 5 mars, la CFE-CGC a décidé à une large majorité de signer l'accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle.

En effet la CFE-CGC a porté beaucoup d'éléments dans cette négociation et la plupart ont été pris en compte.

L'accord sur la formation professionnelle :

- Met en place un conseil en évolution professionnelle (CEP) financé de manière pérenne.
- Renforce les droits des actifs en majorant de manière significative le compte personnel de formation (CPF), qui passe d'un droit de 24h par an à 35h, ce droit étant entièrement à la main des individus.
- Garde un fond de transition professionnelle mutualisé pour ceux qui souhaitent se réorienter au cours de leur vie professionnelle.
- Instaure le principe de négociations de branches et d'entreprises pour abonder le CPF des salariés afin d'encourager le co-investissement dans les compétences.
- Renforce le pouvoir des branches professionnelles tant sur les observatoires prospectifs des métiers et des compétences que sur les certifications, avec des moyens prévus pour assurer ces missions.
- Transforme fortement le paysage de l'alternance, en actant le passage à un paiement au contrat des centres de formation professionnelle (CFA) et un rapprochement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation.
- Renforce la qualité, la gouvernance et la coordination de toutes les instances de la formation professionnelle avec une efficacité fortement améliorée.

L'annonce de la ministre du 5 mars 2018 modifie la gouvernance et la gestion financière prévues dans l'accord national interprofessionnel. Après sa signature, la CFE-CGC appelle les autres partenaires sociaux signataires à une rencontre dès cette semaine pour analyser ensemble les conséquences de l'annonce faite ce jour sur l'accord qui vient d'être signé.